

Charte des achats durables



Photo : Niels Ackermann

L'EPFL s'inscrit dans une **vision forte de la durabilité**, visant à maintenir l'impact des activités humaines dans les limites écologiques planétaires tout en assurant les besoins fondamentaux de toutes et tous.

L'EPFL assume son **devoir d'exemplarité** en tant que haute école formatrice des futur-es scientifiques et ingénieur-es de la société. A l'échelle de ses campus, elle s'engage à **ancrer la durabilité dans les valeurs et les pratiques de toute sa communauté**, notamment au niveau des achats.

D'après l'Office fédéral de l'environnement, si chaque personne consommait autant de ressources naturelles comme c'est le cas en Suisse, il faudrait trois planètes pour subvenir aux besoins de toutes et tous. Notre consommation de biens actuelle dépasse donc la capacité de production de la planète. L'amélioration de nos modes de production et de consommation ainsi que l'optimisation de nos processus d'approvisionnement sont incontournables pour atteindre un équilibre durable entre efficacité économique, responsabilité écologique et solidarité sociale.

La charte des achats durables de l'EPFL s'intègre dans ce contexte et a pour vocation d'être un cadre de référence pour notre communauté et nos partenaires.

Notre ambition

L'ambition du Domaine des achats de l'EPFL est de promouvoir une politique d'achats durables tenant compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques tout au long du cycle de vie des produits et services. Pour cela, nous souscrivons à une démarche d'économie circulaire promouvant le partage, la réutilisation, la réparation, la rénovation et le recyclage.

Cela implique notamment une définition claire du besoin en amont, la liberté d'accès aux marchés publics et l'égalité de traitement pour nos fournisseurs, la transparence des procédures, l'efficacité et la bonne utilisation des fonds publics.

Nos engagements en termes d'achats

L'EPFL s'engage à diffuser une culture d'achats durables, en trois axes, qui implique pour sa communauté de questionner la manière dont elle consomme.

1. Accompagner la communauté EPFL vers des pratiques d'achats plus durables

- ✓ Questionner les besoins.
- ✓ Promouvoir la mutualisation des équipements.
- ✓ Privilégier des solutions aux cycles de vie longs (réutilisation, réparation, rénovation, recyclage).
- ✓ Prendre en compte les achats dans le bilan CO₂ de l'EPFL.

2. Promouvoir une chaîne d'approvisionnement durable

- ✓ Entretenir une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs.
- ✓ Sélectionner les fournisseurs selon un processus transparent, équitable et impartial, selon des critères prédéfinis et objectifs.
- ✓ Mener une réflexion systématique en faveur de l'intégration de critères de sélection relatifs à la durabilité dans les appels d'offres.

3. Favoriser les partenariats innovants avec des fournisseurs ayant la même vision

- ✓ Evaluer la performance « durabilité » de nos fournisseurs.
- ✓ Maintenir un dialogue constructif et ouvert visant à challenger nos pratiques respectives et à proposer des axes de progrès.

Nos attentes vis-à-vis des fournisseurs

L'EPFL incite ses fournisseurs et parties prenantes à agir selon les principes de durabilité énoncés dans la présente Charte. Elle les encourage à mettre en place une démarche sociale et environnementale structurée dans l'ensemble des pays où ils exercent leurs activités et, lorsque cela est possible, à obtenir des certifications et labélisations attestant de leurs responsabilités. Cela implique notamment de :

- **Respecter les droits fondamentaux** établis dans la Déclaration universelle des droits humains et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que la réglementation suisse en matière de travail des enfants, esclavage, travail forcé, discrimination, santé et sécurité du personnel, liberté syndicale, liberté d'association et de négociation collective, rémunération.
- **Promouvoir les principes d'égalité et d'inclusion** dans leur organisation.
- **Réduire leur impact environnemental**, en se conformant à toutes les lois et réglementations applicables et en accord avec les conventions-cadres des Nations Unies sur les changements climatiques et la protection de l'environnement (convention sur la diversité biologique, convention de Stockholm, protocole de Montréal et autres).

**Domaine
des Achats**

da@epfl.ch

[site web](#)

